



TOURAINE INTER-ÂGES UNIVERSITÉ

Procès-verbal de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du jeudi 25 novembre 2021 (Salle C de la Camusière)

Avec 285 présents et 265 pouvoirs soit 550 adhérents présents ou représentés sur un total de 2330, le quorum de 20% est atteint. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement et ouvrir ses travaux à 13h30.

Ordre du jour :

Révision des statuts de l'association Touraine Inter-Ages Université

En guise de préambule, le président Jean Mounier rappelle combien il est impératif de respecter les mesures sanitaires en vigueur, notamment la vérification des passes sanitaires à chaque cours.

Le président rappelle que l'association créée en 1978, a connu ses premiers statuts en novembre de cette année-là et qu'ensuite, ils n'ont été revus qu'en novembre 2010. Entre 1978, 2010 et 2021, le mode de fonctionnement, les effectifs et les objectifs de TIA ont profondément évolués. Il s'agit désormais de prendre en considération l'évolution de la société ; certes, des statuts sont indispensables, c'est la base, c'est le socle, mais ce ne sont pas des lois gravées dans le marbre.

Or, les moyens de communication et la technologie ont considérablement changé. Il n'y a, à TIA cette année, plus que huit adhérents qui n'ont pas d'adresse Internet (eux, recevront toujours le courrier postal). Enfin, le fonctionnement de l'association ne correspond plus vraiment aux statuts. Des travaux ont commencé en 2019, sans perdre de vue la raison d'être de TIA, Rencontre et Convivialité, avec une commission de cinq membres, laquelle a proposé au CA les modifications qui sont soumises au vote de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

L'intégralité des deux textes, statuts en vigueur et proposition d'évolution, en présentation comparée, a été transmise aux adhérents avec la convocation. Le projet est présenté et commenté par le président qui met en valeur les points les plus significatifs : intégration des moyens technologiques de communication, évolution de la participation aux activités, redéfinition du Bureau dans sa forme et sa mission, création d'un Comité de Direction.

Il est répondu à la seule question écrite reçue concernant les cotisations additionnelles.

On procède au vote à bulletin secret :

Votants : 550 Pour 526. Contre : 9. Abstentions : 11. Blancs : 4

Les nouveaux statuts sont adoptés avec 96,30 % de votes favorables.

La séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 14h20.

Le Président de TIA

Jean MOUNIER

Le Secrétaire du CA et de l'AGE

Hervé CANNET

TIA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 25 novembre 2021

Révision des Statuts Résultats du vote

Nombre d'adhérents	2330		
Nombre de présents	285	A	
Nombre de pouvoirs	265	B	%
Présents ou Représentés (LISTE)	550	A + B	24,0
Votants	550	C	
Blancs ou Nuls	4	D	0,7
Suffrages exprimés	546	C - D	
Pour	526		96,3
Contre	9		1,6
Abstention	11		2,0

26/11/21
certifié exact


Le Président de TIA
Jean MOUNIER

Marie-Claude BOISSY
Présidente-adjointe
